

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
 en exercice : 49  
 présents : 34  
 procurations : 6  
 votants : 40

Date de convocation :  
 15 septembre 2023

**PRESENTS** : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, J.P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

**REPRESENTES** : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

**EXCUSES** : M. MERMIN, J. LAVOREL

**ABSENTS** : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° 20230925\_cc\_fin\_92**

**7.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ZAE**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,*

Le compte administratif 2022 du budget annexe ZAE a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe ZAE	Compte administratif 2022
Recettes de fonctionnement	12 171,14 €
Dépenses de fonctionnement	2 461,30 €
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>9 709,84 €</b>
<i>Reprise Résultat N-1</i>	15 593,45 €
<b>RESULTAT de fonctionnement</b>	<b>25 303,29 €</b>
Recettes d'investissement	1 046 305,58 €
Dépenses d'investissement	423 959,67 €
<b>Solde d'investissement</b>	<b>622 345,91 €</b>
<i>Reprise Résultat N-1</i>	178 716,74 €

<b>RESULTAT d'investissement (sans RAR)</b>	<b>801 062,65 €</b>
---	---------------------

Solde des restes à réaliser (RAR)	-769 834,19 €
<b>RESULTAT d'investissement (avec RAR)</b>	<b>31 228,46 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>56 531,75 €</b>
---------------------------------	--------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,  
Vu la délibération n° 20230626\_cc\_fin61 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe ZAE,

## DELIBERE

### Article 1 :

- **inscrit** le résultat excédentaire d'investissement de 801 062,65 € en recette d'investissement au compte 001 ;
- **inscrit** le résultat de la section de fonctionnement en couverture de la section d'investissement, au compte 1068, pour un montant de 25 303,29 €.

**Article 2 :** autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération  
Télétransmise le :  
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance  
Carole VINCENT

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.